

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 24 septembre 2019

**Objet : Adoption de la tarification 2020 des dossiers soumis à la commission de réforme interdépartementale (CRI) par le CNFPT**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 24 septembre deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 17 septembre 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Yves PERREE, Madame Carole RUCKERT, Madame Nadia SEISEN, Monsieur André VEYSSIERE,

**Avaient donné procuration** : Monsieur Jean-Luc CADDEDU à Monsieur Yves PERREE, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Lamia KIROUANI à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Gérard LAMBERT à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Philippe LAURENT à Madame Carole RUCKERT, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Didier ROUSSEL à Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Ali ZAHY à Monsieur Patrick de La MARQUE.

**Etaient absents et excusés** : Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Philippe SERIN, Madame Sophie VALLY.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Philippe CABOUL, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



**Objet : Adoption de la tarification 2020 des dossiers soumis à la commission de réforme interdépartementale (CRI) par le CNFPT**

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85.643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu le décret n° 2003.1306 du 26 décembre 2003, relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL,

Vu l'arrêté interministériel du 4 août 2004, relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu la délibération n° 2004.10 du 21 octobre 2004 du Conseil d'administration du CIG, relative au transfert de la Commission de réforme interdépartementale,


Vu la délibération n° 2016-11 du 14 mars 2016 du Conseil d'administration du CIG relative à l'adoption de la convention-type d'adhésion au service « Secrétariat de la Commission de Réforme Interdépartementale » pour le CNFPT,

Considérant les dépenses de fonctionnement engendrées par le secrétariat de la CRI,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de maintenir à 250 euros par dossier présenté à la CRI en 2020, le montant de la participation forfaitaire aux frais engagés par le CIG pour la prise en charge des dossiers du CNFPT soumis à la Commission de Réforme Interdépartementale,

**AUTORISE** le Président à émettre en conséquence les ordres de recette annuels.

 Président,  
Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne